



# GUICLAN

## I N F O S

Bulletin municipal d'informations - janvier 2005

*Bonne année  
Bloavez mad  
2005*



L'agriculture est une activité importante de notre commune: les 94 exploitations professionnelles de Guiclan emploient 197 personnes (équivalent temps plein)!

Petit clin d'œil sur les techniques d'hier et d'aujourd'hui...  
(voir en dernière page)

# Le mot du maire



**V**oici notre "Guiclan Info" version 2005, qui, comme les années passées, se veut être le reflet de la vie communale.

La composition de ce document est issue de la réflexion d'une équipe municipale "élargie" dont les membres collectent les informations, les photos, etc., puis rédigent eux-mêmes les textes explicatifs. C'est donc un travail "d'amateurs" ayant maintenant un peu d'expérience mais voulant traduire la plus fidèle réalité.

Les sujets choisis se différencient d'année en année pour renouveler l'intérêt que vous pourrez y trouver, car la vie de la commune est dense et évolutive.

Au travers de ces pages vous verrez :

### **Les réalisations de l'année :**

- le lotissement des Charmilles... en pleine construction ;
- la garderie municipale agrandie et restaurée ;
- le fleurissement du bourg primé au sein de la Communauté de communes.

### **Le point sur les projets en cours :**

- la zone de Kermat : autorisée depuis quelques semaines ;
- l'aménagement du bourg : c'est pour bientôt ;
- les vestiaires/club-house ;
- les salles paroissiales/presbytère ;
- la rénovation/adaptation de la mairie pour l'accueil de l'agence postale ;
- l'accueil des enfants et jeunes pendant les vacances et le mercredi.

Ces derniers projets sont bien avancés et vont se concrétiser durant l'année à venir.

Les événements principaux 2004

- le congrès départemental FNACA ;
- le pardon ;
- le 20<sup>e</sup> anniversaire du tennis de table ;
- le repas des anciens ;
- le Téléthon cantonal 2004.

La tradition d'une interview nous conduit cette année au bord de l'eau dans ce très beau site et cette belle histoire du moulin de Lézérazien.

Nous n'oublions pas la symbolique habituelle de la couverture de ce document sur les contrastes d'hier et d'aujourd'hui : cette année c'est l'évolution du matériel utilisé par notre agriculture qui s'en fait le témoin.

La "page humoristique" a pour thème la sécurité routière dont chacun doit aujourd'hui mesurer le bien fondé mais ici nous le relisons comme cela se passait au siècle précédent.

À toutes et à tous, habitants de Guiclan ou intéressés par ce qui s'y passe je souhaite une bonne lecture.

Bien entendu j'y ajoute tous mes vœux pour cette nouvelle année, que vous trouviez satisfaction et bonheur dans votre vie chaque jour.

Raymond Mercier,  
Maire, Conseiller Général.

**Janvier 2005**

Mairie de Guiclan  
Bourg  
29410 GUICLAN  
Tél. 02.98.79.62.05

Directeur de la publication :  
Raymond Mercier.  
Rédaction : Commission  
information et communication.

Réalisation  
"Expression"  
Landivisiau,  
02.98.68.46.53

# Une agence postale communale : pourquoi ?

Il suffit, s'il en est besoin, de comparer le recto et verso de ce bulletin pour se rappeler les changements importants survenus dans l'agriculture en l'espace de deux générations. Il en est de même dans de nombreux domaines et notamment dans celui de la communication.

Voici quelques années en effet que les nouvelles technologies de communication ont commencé à grignoter l'activité courrier de la Poste qui est sa première source de revenu. L'utilisation croissante du courrier électronique : Internet, intranet, SMS, téléphones portables, va continuer à faire reculer le courrier papier. De nouvelles procédures comme l'instauration de la carte vitale ont tout simplement fait disparaître du transit postal près de 70 millions de feuilles de soins par mois. Face à cette réalité et en vue de l'ouverture à la concurrence programmée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Poste n'a d'autres choix que de restructurer ses services.

## Pourquoi la mairie ne s'est-elle pas opposée à ce transfert de compétence ?

En effet, le conseil municipal aurait pu prendre une délibération pour s'opposer à ce transfert, mais cela aurait été, de sa part, faire preuve d'une certaine démagogie et d'une hypocrisie en sachant pertinemment que la Poste en tant qu'entreprise était seule démissionnaire.

Le conseil municipal soucieux de l'intérêt des usagers a préféré pour préserver l'ouverture du guichet du lundi au samedi, accompagner la Poste dans sa mutation. Une convention a donc été signée avec la Poste pour une durée de trois ans

sur les bases d'une rémunération de deux heures par jour. Des travaux sont envisagés dans les locaux de la mairie pour créer un deuxième accueil distinct pour recevoir le guichet de l'agence postale. Il est bon de préciser que les agents du service public mairie ou service public postal ont un devoir de confidentialité et qu'ils n'ont aucun regard sur les soldes des comptes postaux. La pérennisation de l'agence postale au sein de notre commune au-delà des trois ans dépendra essentiellement de son activité.



Catherine Payen vous accueille du lundi au samedi de 9h30 à 11h30.

## Transports scolaires

### Un minibus pour l'école

Depuis 1986, les enfants du primaire peuvent prendre le minibus le matin pour aller à l'école. Et le soir, ils sont ramenés à leur domicile. Ce service répond à une demande, cette année 14 enfants de 3 à 11 ans l'utilisent. Il dessert la totalité de la commune et s'adapte tout au long de l'année aux nouvelles inscriptions. Depuis 2001, Mme

Marie-France Cloarec accompagne les enfants dans le minibus et veille au bon déroulement du trajet. Le service est financé par : la participation des familles, les subventions versées par le Conseil général et la commune. Pour tout renseignement complémentaire sur les horaires, les tarifs..., n'hésitez pas à appeler la mairie au 02 98 79 62 05.



Marie-France Cloarec et les enfants pour le retour à la maison.

## Fleurissement

### Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître...

Pour la première année, notre commune a participé au concours de fleurissement organisé par la CCPL (communauté de communes du pays de Landi). L'effort réalisé s'est vu récompensé car le 1<sup>er</sup> prix a été décerné à notre commune dans la catégorie de 1.000 à 3.000 habitants. Un grand bravo à tous les acteurs qui, du choix des fleurs à la mise en place et entretien (beaucoup en effet, auront remarqué

l'arrosage automatique mis en place), se sentiront réconfortés dans les travaux d'embellissement du bourg. Certains particuliers fleurissent déjà leur maison ; espérons que cette récompense suscite un engouement supplémentaire auprès de la population et que les jardinières fleuriront aux fenêtres dès le printemps !



Nos jardiniers, acteurs de ce premier prix...

# Le point sur

## Zone de Kermat

Il a fallu de nombreuses années pour que notre commune obtienne l'autorisation de réaliser ce que nous appelons communément la "zone de Kermat". Ce projet, d'une superficie potentielle de 17 ha, a été accepté par les différents services administratifs dans le cadre de l'élaboration de notre carte communale déterminant les périmètres pouvant être urbanisés durant les prochaines années. Un projet initial plus petit (3,40 ha) avait été autorisé il y a une quinzaine d'années, mais sa proximité immédiate de la voie express l'avait rendu caduque lors de l'élaboration de la "Loi Barnier".

Le dossier actuel d'acquisition,

d'aménagement et de revente de terrains aux industriels ou artisans intéressés est porté par la Communauté de communes du pays de Landivisiau, compétente en terme de développement économique. Une première entreprise pourrait voir le jour prochainement. La proximité de l'échangeur routier de Kermat et les facilités d'accès et de viabilisation sont autant d'atouts pour intéresser des entrepreneurs. Bien que gérée par la CCPL, la zone d'activités se présente comme un atout indéniable pour le développement de notre commune de Guiclan. Elle participera en outre à une diversification des activités économiques de notre commune.

## L'aménagement de la route de Kermat et de la rue de Penzé

Un projet initié en 2002, des études, des concertations, des discussions nombreuses, des demandes de subventions laborieuses, nous amènent à une réalisation en 2005. L'entreprise SCREG a été retenue pour l'exécution des tra-

voux. Les derniers accords de subvention doivent nous arriver, le démarrage des travaux est envisagé début 2005. Montant estimé de l'opération (413.000 euros hors taxes + études et maîtrise d'œuvre...).

## Des vestiaires au complexe sportif

Un équipement vétuste et non conforme nous a amené à lancer un projet de vestiaires. Un bâtiment neuf sera construit à l'ouest, attenant à la salle omnisports. La construction de 340 m<sup>2</sup> comprendra : quatre vestiaires joueurs de 30 m<sup>2</sup>, un vestiaire arbitre, deux buvettes, un club-house de 68 m<sup>2</sup> et un hall d'accueil commun avec l'entrée de la salle omnisports. Cet équipement sera à la disposition de toutes les équipes sportives utilisatrices du complexe. Coût prévisionnel :

300.000 euros hors taxes. Réalisation : deuxième semestre 2005.

### Rénovation de l'éclairage de la salle omnisports

Pour être en conformité avec les exigences des fédérations sportives, l'éclairage devenu défectueux doit être remplacé. Une consultation a été lancée. L'entreprise Le Bohec de Landivisiau a été retenue. La réalisation est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2005.

## Station d'épuration intercommunale

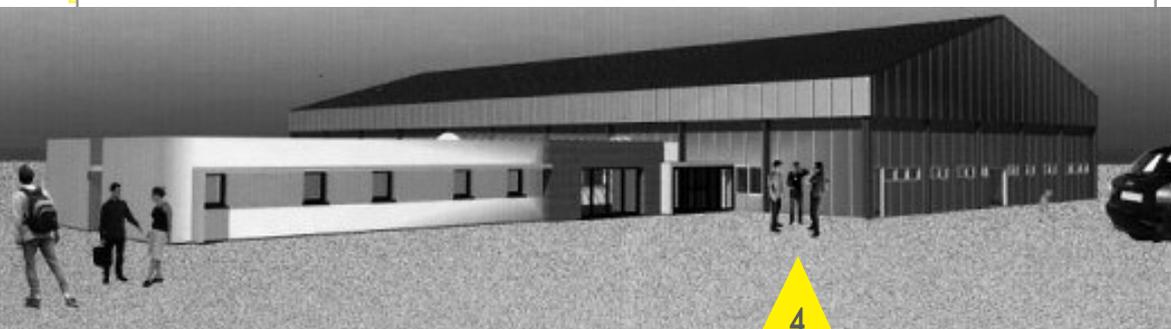
Le syndicat intercommunal de la Penzé gère l'assainissement collectif des communes de Guiclan et Saint-Thégonnec. Le système de traitement des eaux usées, par lagunes, s'est avéré insuffisant. Une station d'épuration devenait nécessaire. La réalisation est actuellement en cours, elle se situe à Prat-Guen sur la commune de Saint-Thégonnec. Sa mise en service est prévue au second trimestre 2005.

## Réaménage

La gestion de la Poste étant devenue communale, il est nécessaire pour assurer un service journalier régulier tout au long de l'année, que le personnel administratif poste et mairie soit polyvalent. Cette polyvalence ne peut s'exercer qu'en réunissant dans les mêmes locaux ces deux services publics.

Des travaux sont donc envisagés pour implanter au rez-de-chaussée de la mairie deux guichets d'accueil, qui bien que juxtaposés garderont chacun une confidentialité avec la création d'un coin attente.

Le remplacement des stores défectueux était prévu, il est abandonné au profit de la pose de doubles vitrages qui avec le sas de l'entrée permettra de faire une économie substantielle au



# les projets en cours



La future station d'épuration

## Salles paroissiales/presbytères

Le conseil paroissial étudiait la rénovation des anciennes classes situées à l'arrière du presbytère. Sur proposition du conseil municipal, une réflexion a été menée avec l'association diocésaine propriétaire de cet ensemble. En septembre 2004, un accord a été trouvé : la

mairie rénovera une partie des anciens bâtiments L Bras, propriété de la commune (150 m<sup>2</sup>) et la cédera à la paroisse en échange du presbytère et de ses dépendances. Réalisation au cours de l'année 2005. Le permis de construire est actuellement en instruction.

## aménagement de la mairie

niveau du chauffage.

La salle des mariages sera rénovée et les toilettes seront accessibles aux handicapés comme l'exige le règlement pour les lieux recevant du public. Le bureau du maire et celui du secrétariat général ne demandent pas de modifications hormis la réfection des peintures. À l'étage, dans un souci d'économie, la configuration des pièces de l'appartement actuel ne sera pas modifiée. Ce niveau recevra les bureaux de la comptabilité, des permanences des adjoints, des permanences : A.D.M.R., Mission locale, commissaires enquêteurs. Les vélux seront changés pour du double vitrage. Le financement de cette rénovation sera assuré en partie par la vente de l'immeuble ac-

tuel de la poste et par une subvention du Conseil général. Dans le cadre du maintien du service public en milieu rural, nous avons également sollicité le concours des fonds structurels européens. Ces travaux, qui seront effectués dans le premier semestre 2005, occasionneront inévitablement certains désagréments pour les usagers, mais également pour le personnel administratif qui travaillera, toute la journée, dans des conditions précaires. Ce sera à chacun de faire preuve de compréhension. Nous ne manquerons pas de vous informer en temps voulu par le biais du bulletin bimensuel des changements provisoires et de toutes précisions utiles.

## L'urbanisme

2004 aura vu l'aboutissement de la carte communale, document de référence pour la définition des zones constructibles. Cette carte élaborée par le conseil municipal, les services de l'Etat et les organismes professionnels, après enquête publique, a été approuvée par arrêté préfectoral du 27 juillet dernier.

Un nouveau lotissement de 13 lots appelé "de la Métairie" situé route de Trévi-

lis, sera réalisé au premier semestre 2005. Si nécessaire un nouveau projet sera lancé en cours d'année. En chiffre, le nombre des permis de construire attribués à Guiclan au cours des cinq dernières années (maisons individuelles neuves ou rénovation) :

- 1999 : 25
- 2000 : 28
- 2001 : 35
- 2002 : 28
- 2003 : 38
- 2004 : 31 (au 9/11/04)



Le lotissement des Charmilles

Tennis de table

# 500 spectateurs pour fêter les 20 ans



C'est par une soirée très réussie que le club de tennis de table a fêté ses 20 ans d'existence, le samedi 4 septembre dernier, à la salle omnisports. Afin de retracer la vie de l'association, une exposition de photos et d'articles de presse avait d'ailleurs été installée à l'en-

trée de la salle. Peu avant 20h30, l'école de tennis de table, fréquentée par une vingtaine de jeunes joueurs de moins de 14 ans, a ouvert le bal. Sous la direction de Philippe Grégori, l'entraîneur du club, ils ont effectué quelques échanges et ont fait preuve de leur talent, démon-

trant ainsi que le travail de formation portait ses fruits. Puis, Jacques Sécretin (ancien champion du monde et 17 fois champion de France) et ses acolytes ont présenté un spectacle de ping-pong mêlant humour et prouesses techniques. Âgé aujourd'hui de 55 ans, le "Grand Jacques" a

prouvé au public qu'il n'avait rien perdu de sa virtuosité. Durant près d'une heure et demi, les échanges de très haut niveau, mêlés aux pitreries du professeur Ping-Fu, se sont succédés tambour battant. Un show remarquable qui a véritablement enchanté les 500 spectateurs confortablement installés dans les gradins montés spécialement pour l'occasion. Anciens et actuels joueurs du club se sont ensuite retrouvés à l'étage de la salle omnisports où était servi un buffet qui a clos cette soirée qui restera gravée dans les mémoires.



CCAS

## Le repas des aînés

Le CCAS, centre communal d'action sociale, est une commission extra-communale, composée de quatre élus et de quatre autres personnes de la commune. Le CCAS se réunit environ une fois par trimestre, dans le but d'accompagner et d'aider équitablement les personnes dans le besoin. Mais

là n'est pas sa seule utilité : tous les ans, la commission organise un repas pour les aînés âgés de 70 ans et plus, résidants sur la commune. Cette année, cinq hommes et huit dames ont rejoint le groupe. Tous aiment à se retrouver pour ce repas qui renforce les liens, et où chansons et histoires se succèdent afin d'oublier le temps d'une après-midi, tous les petits tracas du quotidien...



L'équipe des "70 ans" ayant rejoint le groupe en 2004.



Ambiance conviviale autour des tables.



FNACA : Congrès départemental

# 90 drapeaux dans le bourg...

En mars 2002, la FNACA organisait à Saint-Thégonnec une exposition sur la guerre en Algérie. Les responsables départementaux avaient alors jugé notre savoir faire en matière d'organisation. De là est partie l'idée d'un congrès départemental. Pour recevoir une telle manifestation, il fallait l'infrastructure nécessaire sur la commune. Les responsables des villes les plus importantes ont été étonnés de trouver cet équipement dans notre bourg. M. le maire et son conseil don-

naient sans hésitation leur accord pour la mise à disposition des bâtiments communaux, un événement à saisir ! Sans tarder la dorure du monument aux morts et le nettoyage de ses environs étaient effectués. Le 5 juin 2004, jour J. 36<sup>e</sup> congrès de la FNACA, dès l'aube, 850 personnes envahissaient le bourg. Les plus éloignés arrivaient par huit cars affrétés pour la journée. À 8h30, la messe était concélébrée par Jean Conq, Alphonse Cloître et Yvon Legrand, 90 dra-



Impressionnant le cortège de 90 drapeaux...

peaux prenaient place autour du chœur.

À l'issue de la cérémonie, petit-déjeuner pour les femmes, puis balade en car pour la visite des enclos paroissiaux. Après le casse-croûte, les 600 congressistes qui représentaient les 7.500 adhérents du département se retrouvaient au Triskell. Ensuite le cortège, avec sa multitude de drapeaux, se dirigea vers le

monument aux morts précédé par la Saint-Politaine.

En début d'après-midi, les 840 convives se retrouvaient à la salle polyvalente, "relookée" pour la circonstance, autour d'une bonne table.

Les nombreuses félicitations reçues ont récompensé le travail fourni. Le président et toute son équipe ne pouvaient être que très satisfaits du bon déroulement de cette journée.

## Pardon 2004 : costumes et festivités sont de mises



Chaque année, les festivités du pardon de Saint Pierre sont diverses. Le samedi, concours de pétanque et marche sont programmés. Le dimanche, dès les aurores, les costumes de nos ancêtres sont de "sortie". Pour la circonstance, les dames désireuses de porter ces magnifiques costumes traditionnels pour la procession se font aider pour la pose de la coiffe "sparlenn" et du châle brodé. Quant aux hommes, ils ajustent leur "turban", avant de

rejoindre le groupe de danse bretonne "Krog Mad", costumé lui aussi. Le cortège s'avance jusqu'à l'église, accompagné de sonneurs. À l'issue de la cérémonie est donné un spectacle de danses bretonnes. La municipalité offre le pot de l'amitié, c'est l'occasion de se

retrouver et de faire de nouvelles connaissances. Un repas préparé par des associations (foot et hand pour l'année 2004) clôture agréablement ces festivités. Gageons que, pour les prochaines années, cette fête reste un moment privilégié pour chacun...



# Le moulin de Lézérazien ou "les Compagnons de vie"

Niché dans un cadre verdoyant, en contrebas du Séminaire de Saint-Jacques et au carrefour des trois communes, Lampaul, Landivisiau et Guiclan, notre commune peut être fière d'avoir sur son territoire un moulin aussi prestigieux que celui de Lézérazien. Le Quillivron et le Roscolvazé s'y rejoignent et alimentent un petit étang, retenue d'eau construite à mains d'hommes. La fille de Jean Siohen, meunier jusqu'en 1962, Danielle Inizan a pris le relais de dépositaire des grands moulins de Paris avec son mari de 1961 à 1982. Sa vie et son métier, elle les a consacrés au moulin, et ce sujet reste aujourd'hui sa passion.

**Danielle, quelle est la date de construction de ce moulin ?**

En fait, les archives de Saint-Jacques mentionnent l'existence de moulins en 1494. Mon grand-père Alain Siohen est arrivé ici en 1853 et a procédé à la construction d'une roue à aubes et du moulin à tan en 1875. En 1913, trois moulins existant ont été remplacés par un seul à trois paires de meules et une grande roue à aubes. Enfin, la minoterie actuelle date de 1929 ; la roue à aubes est remplacée par une turbine et un moteur diesel supplé le manque d'eau au moment de l'étiage en été. On y trouve également un moulin à meule.

**Quels produits étaient travaillés dans ce moulin ?**

Le moulin à meule permettait de broyer à façon l'avoine et les céréales secondaires que les cultivateurs apportaient. Ces derniers laissaient environ 10% de grain en guise de paiement. L'activité principale était la minoterie, avec toute une machinerie de mouture, de tamisage, des silos et boisseaux, des



Moulin à meule.

chambres de stockage à farine et à son. Mon père achetait son blé et vendait les produits finis à qui voulait les acheter. Il a cessé son activité en octobre 1962.

**Quel est ce bruit permanent que nous entendons ?**

Il s'agit de la turbine qui nous fournit encore en électricité aujourd'hui.

**Et ce fameux moulin à tan dont on parle beaucoup ?**

Dominique Derrien, professeur d'histoire, a rédigé en 1997 une thèse sur le tannage en Bretagne. Il y a quelques années, il parlait de ce moulin à tan comme d'une perle rare, étant

unique en Bretagne. Aujourd'hui, après de nombreuses recherches dont certaines effectuées aux Archives Nationales de Paris, il en parle comme d'un "diamant". En effet, ce serait un des deux derniers de ce type en France encore en l'état (avec celui des Forges des Salles dans le Morbihan). Il n'y manque que la grande roue vendue dans les années 70. Mon père s'en est toujours voulu par la suite de s'en être séparé.

**Quelle a été l'activité de ce moulin à tan ?**

Le tan, écorce de chêne moulu, servait dans la fabrication du cuir, des voiles de bateaux et des filets de pêche.

Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> et début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'industrie du cuir est florissante dans le Finistère (146 tanneries dans le canton de Landi et à Guiclan). Une vingtaine de moulins à tan existait dans le canton de Landivisiau.

**Comment fonctionnait-il exactement ?**

Les écorceurs d'arbre ou "Kignerien" chargeaient les écorces dans des charrettes qui rejoignaient en convois les moulins à tan. Ces fagots étaient ensuite séchés dans un séchoir ou au-dessus des fours à pain, puis placés dans des pétrins pour être finement moulu.

Une roue hydraulique d'un diamètre de 3,50 m et d'une largeur de 1,20 m (manquante aujourd'hui), entraînait deux roues, actionnant à leur tour un arbre à cames de 3,80 m, pesant 600 kilos. Les cames font monter les pilons et les laissent choir de tout leur poids dans une auge métallique en fond de bois. Les

pilons tranchaient et faisaient éclater les écorces de façon à les réduire en fines particules. D'après Hubert Le Gall de Lampaul-Guimiliau, les "Kignerien" léonards surnommaient ces pilons les "Kernévis" (les Cornouaillais) pour tourner en dérision le goût immodéré des habitants de l'ancien évêché pour la musique et la danse. Il est vrai que le clergé léonard avait mis un point d'honneur à éradiquer ces pratiques sur son territoire.

**Combien de personnes étaient nécessaires pour ce travail ?**

Selon ma grand-mère, ce travail de mouture était très pénible en raison de la poussière. Les ouvriers se protégeaient leur visage à l'aide de linges mouillés. La poussière était si fine qu'elle s'incrustait dans les pores de la peau, irritait la barbe et attaquait sérieusement les muqueuses respiratoires. Il y avait peu de volontaires pour ce travail. Seuls des journaliers provenant des monts d'Arrée acceptaient de l'effectuer. Une fois moulu, le tan était mis en barriques et pris en charge par les tanneurs qui les payaient tous les trois mois.

**Un article sur votre moulin à tan est paru dans la revue "Le monde des moulins" en avril dernier. Comment ont-ils appris votre existence ?**

Vous savez, les gens passionnés se retrouvent bien souvent au sein d'association. Celle des "Amis des moulins du Finistère" est une antenne départementale sous l'égide de la Fédération

Danielle Inizan devant le mécanisme du moulin à tan.





de Jean Siohen



Nationale des Amis des Moulins. D'ailleurs, elle a tenu son congrès annuel ici et à Saint-Jacques en 2004.

**Pourquoi votre père Jean Siohen a-t-il tenu à garder en état ce moulin ?**

Par respect pour toutes ces machines et ces outils qu'il appelait ses "Compagnons de vie" et qui lui ont permis de gagner sa vie. C'est au nom de sa mémoire que notre famille aime à témoigner de ce beau métier qu'était le sien et dans lequel chacun peut se retrouver.

**Aujourd'hui, sur le site, on peut voir trois moulins : le moulin à meules traditionnel, la minoterie et le moulin à tan. Ces moulins sont de véritables musées : machines rutilantes, tableaux explicatifs des différentes phases du nettoyage des céréales à la dernière mouture, évolution des moulins depuis la pré-histoire à nos jours...**

**Des visites sont organisées chaque année sous l'égide du Pays du Léon, avec un accueil toujours très chaleureux. C'est l'occasion, si vous ne le connaissez pas encore, de visiter ce bijou du patrimoine guiclanais, seul ou en famille : une bien belle leçon de vie et de traditions.**

J.M.



Moulin à tan.

Téléthon 2004

# Tous ensemble contre la maladie

**Pour la première fois, la commune de Guiclan avait à organiser sur son territoire le Téléthon au niveau cantonal les 3, 4 et 5 décembre derniers. Cette manifestation avait eu lieu en 2003 sur Taulé. Grâce à votre générosité et à la mobilisation générale plus de 17 000 euros (111 000 francs), ont pu être versés à l'A.F.M.**



Un programme tout particulièrement chargé avait été concocté et nombre de festivités ont été mises en place : Fest-Noz le vendredi soir, pris en charge par le groupe Krog Mad.

Le samedi, vente de viennoiseries par l'association NPAI. La FNACA et le tennis club des deux rives ont supervisé un concours de pétanque et de boules bretonnes.

Au Triskell se sont rencontrés des joueurs de dominos. L'association Yvette proposait des jetons de caddys.

On trouvait également sur place de quoi se restaurer, ce qui a été fort apprécié par tous les joueurs, les coureurs et randonneurs qui finissaient leurs périple nature par un passage au Triskell.

Le dimanche matin, au boulodrome, s'est tenu un marché où tout le monde a pu trouver divers fruits et légumes, huîtres, compositions florales et vannerie pendant que se déroulait une foire aux livres à la mairie. Les cyclo-randonneurs ont effectué le tour du canton et les joggeurs et vététistes ont pu découvrir la vallée de la Penzé. Les élus des communes de Guiclan, Locquéolé, Taulé, Henvic et Carantec ont proposé l'apéritif

et pris en charge un repas "cochon grillé" au Triskell. A l'issue du repas, les sets de table dessinés par les enfants des différentes écoles du canton ont été offerts aux convives.

L'après-midi ont eu lieu des randonnées pédestres, des baptêmes de moto et à cheval ; les chorales de Taulé et Plougasnou ont donné un récital de chants à l'église.

Tout au long de ce week-end, plusieurs adhérents de l'association "Gwialenn ar vro" ont confectionné un Triskell en osier.

**Un grand merci à tous, car d'ici 2007, grâce aux dons, une quinzaine d'essais cliniques pourront ainsi être mis en œuvre ; c'est sûr on va gagner !!!**



Les enfants de la garderie ont proposé leurs travaux manuels sur le marché.

Centre aéré

# Une ouverture pour Pâques 2005 !

**C**ourant mai, vous avez reçu par le biais du bulletin municipal, un questionnaire relatif à la garde des enfants le mercredi et lors des vacances scolaires.

41 familles ont répondu au questionnaire, en tout ce serait 81 enfants qui seraient potentiellement intéressées par des activités lors des différentes périodes.

La mise en place d'un centre aéré nécessite une large concertation avec les organismes extérieurs comme la

caisse d'allocations familiales, la direction départementale de la jeunesse et des sports, la protection maternelle et infantile et des associations spécialisées.

D'une part, le local doit être agréé pour accueillir les enfants de 3 à 12 ans et répondre à toutes les normes en vigueur.

Et d'autre part, il convient de déterminer le mode de gestion soit une gestion directe par la commune ou une gestion déléguée à une association se chargeant d'élaborer le projet

pédagogique, la gestion des activités, le recrutement des animateurs et le suivi administratif.

Tout ceci nécessite énormément de réflexion et de temps car le service qui sera institué doit répondre au mieux aux demandes des familles et perdurer dans le temps. L'arrivée de nouvelles familles sur Guiclan ne fera qu'augmenter les besoins de garde des enfants.

Actuellement, nous envisageons de mettre en place un centre aéré pour le mercredi et toutes les vacances scolaires. La gestion serait confiée à l'EPAL (Évasion en Pays d'Accueil et de Loisirs) et les activités se dérouleraient dans le foyer des jeunes. Quelques travaux sont à envisager : créer un espace vert, clore la cour, aménager une salle de sieste pour ensuite obtenir l'agrément des différents organismes.

La création d'un centre aéré est d'un coût important et ne sera pas entièrement couvert par les participations des parents. En plus des aides de la caisse d'allocations familiales au titre du contrat jeunesse, la commune devra financer une large partie.

Le centre aéré sera certainement un atout pour le développement de Guiclan, c'est un service nouveau et nous espérons le créer pour les vacances de Pâques 2005.



Ci-dessus : le centre aéré se tiendra à l'étage de notre toute nouvelle garderie rénovée !

Ci-contre : les anciens bâtiments de la garderie.





PARLONS

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE



**À** l'heure où les médias multiplient les campagnes de prévention et que l'accent est mis sur la répression par l'installation de nombreux radars fixes ou mobiles, il nous paraît utile de rappeler ici quelques arrêtés municipaux pris en leur temps. En voici des extraits.

### Divagation des animaux

Il est défendu de faire paître ou divaguer les moutons dans les chemins publics de la commune. Les troupeaux trouvés en contravention seront si le propriétaire n'est suffisamment connu saisis et mis en fourrière chez François Fouillard, aubergiste au bourg.

*Arrêté du 23 mai 1841.*

### Vitesse en agglomération

...Considérant que les décrets des 10 mars 1899 et 10 septembre 1901 ont fixé une vitesse maxima de **20 kilomètres à l'heure** que les conducteurs ne devront en aucun cas dépasser dans les agglomérations. Considérant que cette vitesse maxima ne saurait être tolérée sans danger dans la traversée des agglomérations de la commune.

1 - Dans la traversée de l'agglomération de Mouden-

nou, en Penzé, à cause de l'angle très prononcé que fait la route nationale n° 169, ainsi que l'étroitesse du chemin de G.C. n° 31 et du coude qu'elle fait entre les maisons.

2 - Dans la traversée du hameau de la Croix-Neuve qui se trouve à l'intersection des deux chemins de G.C. n° 19 et 31, où le degré de visibilité est insuffisant.

3 - Dans la traversée de l'agglomération du bourg à cause de tournant très dangereux dit "du mur du presbytère" et de l'étroitesse du chemin de G.C. n° 31 et du chemin ordinaire N°2.

4 - Dans la traversée du hameau de Kermat, qui se trouve à l'intersection de la route nationale n° 12 et du chemin de G.C. n° 31. La route nationale descendant à cet endroit, plusieurs accidents sont déjà arrivés et un jour ou l'autre il y aurait à déplorer d'autres accidents bien

plus graves, occasionnant sûrement mort d'homme.

### Arrêté :

Article unique : les voitures automobiles ne devront pas dépasser la vitesse de **12 kilomètres à l'heure** dans la traversée des agglomérations du Moudennou, la Croix-Neuve, le Bourg et le Kermat.

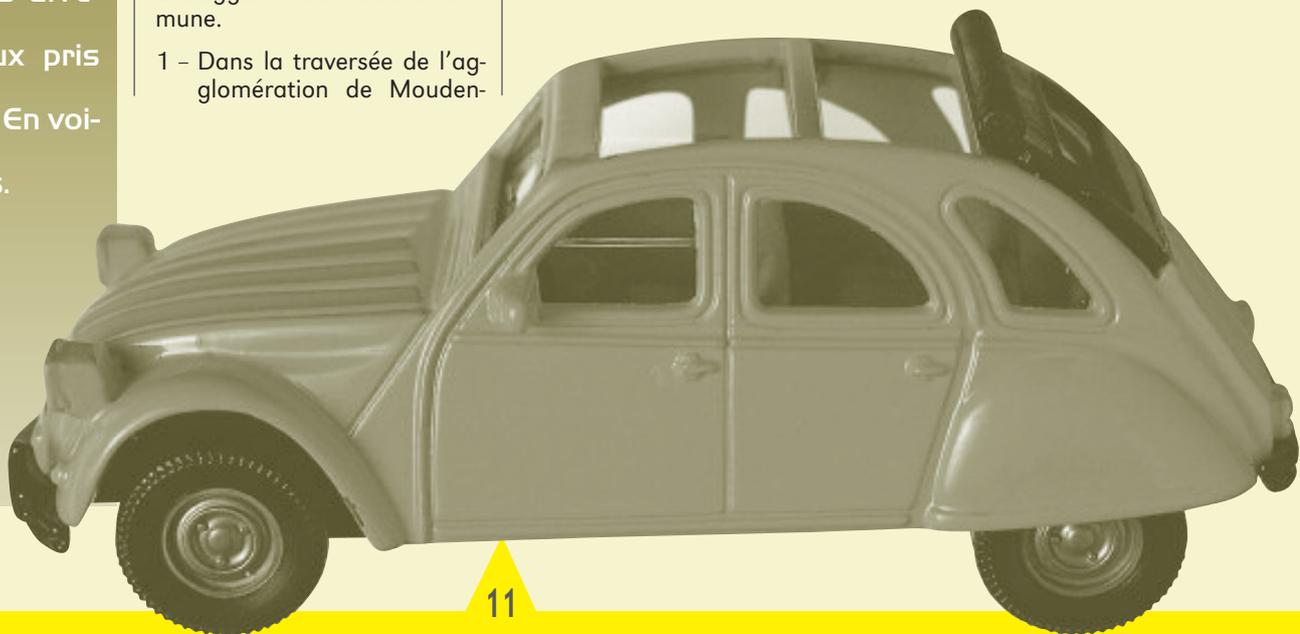
*Arrêté du 20 août 1925.*

**M**onsieur le Maire a donné connaissance d'un arrêté en date du 17 février courant, approuvé par M. le Préfet, réglementant la vitesse des autos dans la traversée du bourg, de Kermat et de Croix-Neuve et Moudennou. Cette vitesse est fixée comme suit :

Poids légers : **20 km à l'heure**  
Poids lourds : **10 km à l'heure.**

*Arrêté du 17 février 1936.*

**Cette lecture nous a fait sourire. Avec le même sourire respectons les vitesses en vigueur.**



# Les techniques d'hier et d'aujourd'hui...



Depuis les années soixante, les agriculteurs ont modernisé leur matériel pour rester compétitifs, pour faciliter leur travail et celui de leurs salariés...

